

# UEFA

RAPPORT FINANCIER 2020/21 | ANNEXE





# TABLE DES MATIÈRES

## ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2021

<b>Compte de résultats consolidé</b>	<b>2</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>3</b>
<b>Tableaux des flux de trésorerie consolidé</b>	<b>4</b>
<b>Tableau des mouvements des réserves consolidé</b>	<b>5</b>
<b>Notes aux états financiers consolidés</b>	<b>6</b>
<b>Méthodes comptables</b>	<b>6</b>
<b>Notes et explications sur le compte de résultats consolidé</b>	<b>15</b>
1. Droits médias	15
2. Droits commerciaux	15
3. Billetterie	15
4. Hospitalité	15
5. Autres recettes	16
6. Distribution aux équipes participantes	16
7. Contributions versées aux associations	16
8. Dépenses liées aux événements	17
9. Arbitres et commissaires de match	17
10. Technologie de la communication et de l'information	18
11. Salaires et avantages du personnel	18
12. Autres dépenses	19
13. Versements de solidarité	19
14. Produits financiers	20
15. Coûts financiers	20
<b>Notes et explications sur le bilan consolidé</b>	<b>21</b>
16. Trésorerie et équivalents	21
17. Autres actifs financiers	21
18. Créances	22
19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser	23
20. Coûts de compétition différés	23
21. Immobilisations corporelles et incorporelles	24
22. Dettes	25
23. Charges à payer et produits constatés d'avance	26
24. Provisions	27
<b>Autres notes aux états financiers consolidés</b>	<b>28</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés</b>	<b>30</b>
<b>Compte de résultats de l'UEFA</b>	<b>32</b>
<b>Bilan de l'UEFA</b>	<b>33</b>
<b>Tableau résumé des flux de trésorerie de l'UEFA</b>	<b>34</b>
<b>Notes aux états financiers de l'UEFA</b>	<b>35</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'UEFA</b>	<b>38</b>

# COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

		EURO 2020 € 000	Autres € 000	2020/21 € 000	2019/20 € 000
	Notes				
Droits médias	1	1 134 979	3 337 217	4 472 196	2 593 292
Droits commerciaux	2	520 862	471 292	992 154	417 811
<b>Recettes des droits</b>		<b>1 655 841</b>	<b>3 808 509</b>	<b>5 464 350</b>	<b>3 011 103</b>
Billetterie	3	148 862	6 619	155 481	3 528
Hospitalité	4	77 275	1 645	78 920	256
Autres recettes	5	550	25 220	25 770	23 351
<b>Total recettes</b>		<b>1 882 528</b>	<b>3 841 993</b>	<b>5 724 521</b>	<b>3 038 238</b>
Distribution aux équipes participantes	6	-331 000	-3 080 087	-3 411 087	-2 417 441
Contributions versées aux associations	7	-60 752	-28 184	-88 936	-35 649
Dépenses liées aux événements	8	-386 396	-227 347	-613 743	-181 338
Arbitres et commissaires de match	9	-4 109	-28 172	-32 281	-37 379
Technologie de la communication et de l'information	10	-62 307	-54 570	-116 877	-53 581
Salaires et avantages du personnel	11	-102 593	-109 578	-212 171	-95 360
Amortissements	21	-6 681	-9 442	-16 123	-9 309
Autres dépenses	12	-81 075	-36 438	-117 513	-51 154
<b>Total dépenses</b>		<b>-1 034 913</b>	<b>-3 573 818</b>	<b>-4 608 731</b>	<b>-2 881 211</b>
<b>Résultat d'exploitation avant versements de solidarité</b>		<b>847 615</b>	<b>268 175</b>	<b>1 115 790</b>	<b>157 027</b>
Versements de solidarité	13	-201 812	-898 874	-1 100 686	-242 805
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>645 803</b>	<b>-630 699</b>	<b>15 104</b>	<b>-85 778</b>
Produits financiers	14	4	9 399	9 403	16 859
Coûts financiers	15	-13	-1 646	-1 659	-4 050
Impôts		0	-738	-738	-967
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>645 794</b>	<b>-623 684</b>	<b>22 110</b>	<b>-73 936</b>

# BILAN CONSOLIDÉ

		30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>Actifs</b>	Notes		
Trésorerie et équivalents	16	1 187 427	732 496
Autres actifs financiers	17	727 562	743 858
Créances	18	184 174	442 240
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	19	107 768	75 102
Coûts de compétition différés	20	11 780	1 050 582
<b>Actifs courants</b>		<b>2 218 711</b>	<b>3 044 278</b>
Coûts de compétition différés	20	159 337	4 601
Immobilisations corporelles	21	94 618	98 749
Immobilisations incorporelles	21	12 761	17 944
Autres actifs financiers	17	674 888	632 981
<b>Actifs non courants</b>		<b>941 604</b>	<b>754 275</b>
<b>Total actifs</b>		<b>3 160 315</b>	<b>3 798 553</b>
<b>Passifs et réserves</b>			
Dettes	22	729 773	530 777
Charges à payer et produits constatés d'avance	23	1 144 894	2 383 248
Passifs d'impôt courants		623	179
Provisions	24	365 322	115 650
<b>Passifs courants</b>		<b>2 240 612</b>	<b>3 029 854</b>
Produits constatés d'avance	23	209 751	267 857
Provisions	24	187 000	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>396 751</b>	<b>267 857</b>
<b>Passifs</b>		<b>2 637 363</b>	<b>3 297 711</b>
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		842	74 778
Résultat net de l'exercice		22 110	-73 936
<b>Réserves</b>		<b>522 952</b>	<b>500 842</b>
<b>Total passifs et réserves</b>		<b>3 160 315</b>	<b>3 798 553</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
Solde d'ouverture : trésorerie et équivalents	732 496	408 970
Différence nette de cours de change	-1 023	4 110
Solde de clôture : trésorerie et équivalents	1 187 427	732 496
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>455 954</b>	<b>319 416</b>
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	1 115 790	157 027
Versements de solidarité	-1 100 686	-242 805
Produits financiers	6 882	12 651
Coûts financiers	-635	-8 159
Impôts payés	-890	-304
Amortissements	16 123	9 309
Mouvements nets des provisions	436 672	-93 468
<b>Sous-total</b>	<b>473 256</b>	<b>-165 749</b>
Variation des créances	258 066	-338 442
Variation des charges constatées d'avance et produits à encaisser	-33 574	-28 281
Variation des coûts de compétition différés	884 066	-557 765
Variation des dettes	198 996	-58 449
Variation des charges à payer et produits constatés d'avance	-1 296 460	1 503 811
Variation des passifs d'impôt courants	597	-485
<b>Variation nette du fonds de roulement</b>	<b>11 691</b>	<b>520 389</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>484 947</b>	<b>354 640</b>
Variation des autres actifs financiers courants	19 725	-19 883
Variation des prêts	-232 047	-22 569
Variation des titres de placement à long terme	190 137	17 641
Dépenses d'investissement en matériel informatique	-1 032	-1 034
Dépenses d'investissement en équipements de bureau	-137	-783
Dépenses d'investissement en terrains et bâtiments	-69	-1 156
Dépenses d'investissement en immobilisations incorporelles	-5 570	-7 440
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-28 993</b>	<b>-35 224</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>455 954</b>	<b>319 416</b>

# TABLEAU DES MOUVEMENTS DES RÉSERVES CONSOLIDÉ

## Réserves attribuables aux associations membres

€ 000	Réserves non affectées	Résultat reporté et résultat net de l'exercice	Réserves
<b>Total au 30.06.2019</b>	<b>500 000</b>	<b>74 778</b>	<b>574 778</b>
Résultat net pour 2019/20		-73 936	-73 936
<b>Total au 30.06.2020</b>	<b>500 000</b>	<b>842</b>	<b>500 842</b>
Résultat net pour 2020/21		22 110	22 110
<b>Total au 30.06.2021</b>	<b>500 000</b>	<b>22 952</b>	<b>522 952</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Méthodes comptables

### a) Informations générales

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'« UEFA ») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 55 associations nationales au 30 juin 2021, l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les principaux objectifs de l'UEFA, tels qu'ils figurent à l'article 2 des *Statuts de l'UEFA*, sont :

- de traiter toutes les questions qui concernent le football européen ;
- de promouvoir le football en Europe dans un esprit de paix, de compréhension et de fair-play, sans aucune discrimination fondée sur la politique, le sexe, la religion, la race ou sur toute autre raison ;
- de surveiller et contrôler le développement du football en Europe sous toutes ses formes ;
- de préparer et d'organiser des compétitions internationales et des tournois internationaux de football sous toutes ses formes au niveau européen, dans le respect de la santé des joueurs ;
- d'empêcher que des méthodes ou pratiques ne mettent en danger la régularité des matches ou des compétitions ou ne donnent lieu à des abus dans le football ;
- de promouvoir et protéger les normes éthiques et la bonne gouvernance dans le football européen ;
- d'assurer que les valeurs sportives priment toujours les intérêts commerciaux ;
- de redistribuer les recettes provenant du football conformément au principe de solidarité et de soutenir le réinvestissement en faveur de tous les niveaux et secteurs du football, en particulier du football de base.

### b) Base pour l'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le « groupe ») sont présentés en euros (€/EUR), qui est la monnaie du principal environnement économique dans lequel le groupe opère.

Les transactions en monnaies étrangères sont incluses conformément aux méthodes décrites à la lettre d) (Monnaies étrangères).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au *Code des obligations suisse*, aux règlements et *Statuts de l'UEFA* et aux méthodes comptables décrites ci-après. Ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.



### c) Base de consolidation

Nom	Pays de constitution	Méthode de consolidation	Capital social	Propriété	
				30 juin 2021	30 juin 2020
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Entièrement consolidée	Société mère ultime		
UEFA Events SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 4 000 000	100%	100%
UEFA Club Competitions SA	Suisse	Entièrement consolidée	CHF 100 000	99,9%	99,9%
EURO 2016 SAS (en liquidation)	France	Entièrement consolidée	EUR 50 000	95%	95%
EURO 2024 GmbH (filiale de UEFA Events SA)	Allemagne	Entièrement consolidée	EUR 50 000	95%	0%

Les états financiers consolidés du groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA.

L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50% des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées dans le tableau ci-avant.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables aux intérêts minoritaires sont non significatifs.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du groupe, ne sont pas pris en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés.

### d) Monnaies étrangères

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en euros. Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change quotidien en vigueur aux dates des transactions.

Les différences de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion aux taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconnues au compte de résultats. Les gains nets non réalisés sur la conversion des actifs et les passifs monétaires non courants sont différés au bilan au moyen d'une charge correspondante constatée dans le compte de résultats, sous Produits financiers.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

Monnaie	30 juin 2021	Moyenne pour 2020/21	30 juin 2020	Moyenne pour 2019/20
EUR/CHF	1,0965	1,0854	1,0695	1,0804
EUR/GBP	0,8593	0,8862	0,9134	0,8781
EUR/USD	1,1903	1,1929	1,1242	1,1051

## e) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante :

- Recettes
- Dépenses
- Versements de solidarité
- Produits et coûts financiers
- Impôts

Les dépenses sont liées à l'organisation des compétitions par le groupe ainsi qu'aux activités de l'Administration de l'UEFA. À des fins comptables, les compétitions de l'UEFA sont divisées en trois catégories, comme suit :

- les compétitions disputées annuellement, telles que l'UEFA Champions League et le Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA ;
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, comme la phase finale du Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA et la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA (EURO de l'UEFA) ;
- les compétitions de qualification européennes (European Qualifiers) pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputées sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux.

## f) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans la mesure où il est probable que le groupe en tirera des avantages économiques et que ces recettes peuvent être évaluées de façon fiable.

Les recettes liées au football se composent essentiellement des éléments suivants :

- Droits médias (p. ex. diffusion, transmission par satellite et services unilatéraux, à savoir services supplémentaires fournis aux diffuseurs, tels que séquences de caméras, commentaires et positions au bord du terrain)
- Droits commerciaux (p. ex. sponsoring, licensing et prestations en nature)
- Billetterie
- Hospitalité
- Autres recettes (p. ex. amendes, programme Forward

de la FIFA, frais d'adhésion et droits d'entrée ainsi que recettes non liées au football)

Les recettes liées aux compétitions définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées comme suit :

- Pour les compétitions disputées annuellement, les recettes sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la grande majorité des matches de la compétition sont joués. Si la compétition est disputée en partie lors de la période suivante, les recettes sont entièrement comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a commencé, en appliquant le principe de la primauté de la substance sur la forme, afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'avoir une vision complète du résultat financier de la compétition.
- Pour les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans, les recettes sont différées et comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches du tournoi sont joués. Si la compétition est disputée en partie lors de la période suivante, les recettes sont entièrement comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a commencé, en appliquant le principe de la primauté de la substance sur la forme, afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'avoir une vision complète du résultat financier de la compétition.
- Pour les European Qualifiers pour l'EURO de l'UEFA et pour la Coupe du monde de la FIFA, disputés sur deux saisons, l'UEFA Nations League et les matches amicaux : la totalité des recettes sera comptabilisée au compte de résultats en fonction du nombre de matches disputés (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les paiements reçus d'avance par l'UEFA avant la date de comptabilisation des recettes sont différés dans le bilan, car ils pourraient être remboursables, entièrement ou en partie, aux partenaires de l'UEFA et aux supporters jusqu'à l'achèvement de la compétition en question. Les intérêts créanciers sur les acomptes reçus sont au bénéfice de l'UEFA et sont comptabilisés au titre de produits financiers.

Les recettes différées cumulées sont présentées au bilan sous les Produits constatés d'avance. Les recettes différées relatives aux compétitions disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Passifs non courants.

Même s'il ne s'agit pas de transactions financières, l'UEFA fait apparaître dans le compte de résultats les

produits des prestations en nature provenant des contrats commerciaux (p. ex. vêtements de sport, équipements techniques, boissons et transport) sous Recettes des droits commerciaux et les charges des prestations en nature sous Autres dépenses liées aux événements.

#### g) Dépenses

Le poste Total dépenses présente les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement ainsi que des activités de l'Administration de l'UEFA.

Ce poste se compose essentiellement des éléments suivants :

- Distribution aux équipes participantes (clubs et associations)
- Contributions versées aux associations (associations membres et autres confédérations)
- Dépenses liées aux événements (dépenses directes liées aux événements, retransmission et médias, marketing, promotion, publications, hospitalité, autres dépenses liées aux événements)
- Arbitres et commissaires de match (honoraires, voyages et hébergement)
- Technologie de la communication et de l'information
- Salaires et avantages du personnel
- Amortissement des actifs non courants
- Autres dépenses (voyages, hébergement et indemnités journalières, consultance et services juridiques, traductions externes et interprètes, frais de fonctionnement, entretien des bâtiments et sécurité)

Les dépenses liées aux compétitions disputées annuellement telles qu'elles ont été définies à la lettre e) (Compte de résultats) sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les dépenses liées aux compétitions futures sont différées, puis comptabilisées au compte de résultats lorsque la grande majorité des matches de la phase finale sont joués ou, pour les European Qualifiers, l'UEFA Nations League et les matches amicaux, en fonction du nombre de matches disputés au cours de la saison correspondante (méthode comptable du pourcentage d'achèvement).

Les charges différées cumulées sont présentées au bilan sous Coûts de compétition différés. Les charges différées relatives aux compétitions étant disputées dans plus de 12 mois sont présentées sous Actifs non courants.

#### h) Salaires et avantages du personnel

Des prestations de retraite réglementaires sont fournies dans les pays dans lesquels le groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite réglementaires sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le groupe a en outre créé un plan de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés des entités suisses. Ce plan couvre aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain au moyen de contrats d'assurance. Ce plan de prévoyance professionnelle est financé par les cotisations des employés et des entités du groupe concernées (employeur). Par conséquent, ce plan est comptabilisé comme un régime à primauté de cotisations, et les paiements correspondants sont comptabilisés en dépenses au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les salaires et les avantages sociaux du personnel temporaire sont payés par l'intermédiaire d'agences de placement.

Les salaires et avantages du personnel comprennent également les rémunérations pour les membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA ainsi que les indemnités après mandat pour les anciens membres de longue date. Conformément au droit suisse, ces paiements sont soumis à l'impôt à la source.

## i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasings d'exploitation sont comptabilisés en dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

## j) Versements de solidarité

### *Solidarité*

Les versements de solidarité sont comptabilisés en dépenses une fois que les recettes les finançant sont garanties, à savoir quand les recettes de la compétition correspondante sont comptabilisées. L'UEFA effectue des versements de solidarité à l'intention des associations et des clubs pour leurs activités respectives, comme prévu dans les règlements correspondants.

Le programme de solidarité est financé à partir de deux sources différentes de recettes nettes et comprend les versements suivants :

- À partir des produits de l'EURO de l'UEFA :
  1. versements aux associations membres dans le cadre du programme HatTrick, pour financer des projets d'investissement portant notamment sur le développement des infrastructures et sur les rénovations, pour cofinancer les activités ordinaires et pour offrir des paiements incitatifs (p. ex. participation à des compétitions non-élite, Convention concernant l'arbitrage, Convention des entraîneurs, procédure d'octroi de licence aux clubs);
  2. versements aux associations membres pour des projets extraordinaires, après approbation de la Commission des finances;
  3. versements aux clubs ayant contribué à la réussite du Championnat d'Europe de football de l'UEFA par le biais de la participation de certains de leurs joueurs.

- À partir des produits des principales compétitions interclubs de l'UEFA :

1. UEFA Champions League/UEFA Europa League : versements aux clubs éliminés au cours des premiers tours de ces deux compétitions interclubs ;
2. UEFA Champions League : versements aux clubs non participants, les paiements étant coordonnés et effectués par les associations membres, et affectés à des activités de développement du football junior dans le secteur professionnel ;
3. UEFA Champions League : subvention croisée destinée aux associations membres, pour cofinancer le programme HatTrick.

### *Dons*

L'UEFA verse des dons aux associations en détresse ainsi qu'à d'autres organisations non gouvernementales, y compris la Fondation UEFA pour l'enfance, sur la base d'une structure de portefeuille approuvée. Les dépenses sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois la communication externe réalisée.

## k) Produits et coûts financiers

Les postes Produits financiers et Coûts financiers comprennent les éléments suivants :

- les Produits financiers recouvrent les intérêts générés par les actifs portant intérêt, les gains sur la juste valeur des titres négociables ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et d'investissement ;
- les Coûts financiers sont composés des pertes sur la juste valeur des titres négociables, des pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement, ainsi que des coûts de la gestion du portefeuille et des frais bancaires.

## l) Activités de couverture

Les instruments financiers détenus à des fins de couverture sont comptabilisés à leur date d'exercice en compensation du poste de l'élément sous-jacent. À la date de clôture, la valeur non réalisée des instruments détenus à des fins de couverture ouverts est présentée dans les autres notes aux états financiers.

## m) Impôts

L'UEFA est imposée en tant qu'entreprise en Suisse conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales en Suisse sont imposées conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de services. Ses filiales à l'étranger sont imposées conformément à la réglementation locale.

Les impôts inscrits au compte de résultats comprennent la somme des impôts courants de l'exercice.

Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

## n) Trésorerie et équivalents

Le poste Trésorerie et équivalents comprend les éléments suivants :

- les espèces
- les avoirs bancaires
- les dépôts bancaires à vue
- les autres placements à court terme très liquides et facilement convertibles, assortis d'échéances initiales inférieures à trois mois

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus dans ces monnaies. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

## o) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

## *Créances et prêts*

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur, qui correspond au montant facturé, moins toute déduction. Les prêts et les autres créances sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Les créances et les prêts dont les dates d'échéance sont inférieures à douze mois apparaissent sous Actifs courants, et ceux dont les dates d'échéance sont supérieures à douze mois apparaissent sous Actifs non courants.

## *Dépôts en banque à terme et titres négociables*

Les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois, les titres négociables facilement convertibles en espèces, les obligations d'entreprise, les bons à moyen terme négociables (medium-term notes) et les titres commerciaux européens (European Commercial Papers) sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction, qui correspond à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces instruments financiers. Ils sont initialement enregistrés au bilan à leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction. Ils sont ensuite évalués sur la base du portefeuille à leur coût amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. La juste valeur de ces instruments est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

## *Titres de placement à long terme*

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le groupe s'engage à acheter ou à vendre ces titres. L'UEFA acquiert exclusivement des produits émis par des institutions réputées avec une bonne notation et dont le remboursement à terme est garanti au minimum à hauteur du capital investi.

Ces produits détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale, qui est équivalente au capital garanti. La juste valeur de ces actifs est indiquée dans les notes et explications sur le bilan.

## p) Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif	Durée d'amortissement
Terrains	Pas d'amortissement
Bâtiments : constructions	40 ans
Bâtiments : rénovations	Entre 10 et 20 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	Entre 3 et 5 ans
Immobilisations incorporelles	Entre 3 et 6 ans

Les méthodes comptables appliquées par le groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : les terrains, bâtiments, terrains de jeu, ainsi que l'équipement de bureau et le matériel informatique sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement si elles accroissent les avantages économiques futurs associés à cet actif.
- Immobilisations incorporelles : les logiciels informatiques et les autres immobilisations incorporelles sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés.

Toutes les autres dépenses, ainsi que les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisés dans le compte de résultats quand ils sont encourus.

L'amortissement des actifs est calculé en appliquant le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est indiquée dans le tableau ci-dessus pour les principales catégories.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé dans le compte de résultats.

## q) Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale. Les dettes envers les associations sont également enregistrées dans les dettes au bilan et se présentent principalement sous la forme de comptes courants ne portant pas intérêt en faveur et à la

disposition des associations membres de l'UEFA. L'EURO Pool est constitué à partir des produits des phases finales du Championnat d'Europe, en vue de financer les projets et les versements de solidarité futurs en faveur du football européen.

## r) Provisions

Le groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes :

- lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire ;
- lorsqu'un risque existe à la date de clôture : la provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du groupe ;
- lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà démarré : l'année/ les années suivante(s), les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus ; toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent est comptabilisée dans le même exercice.

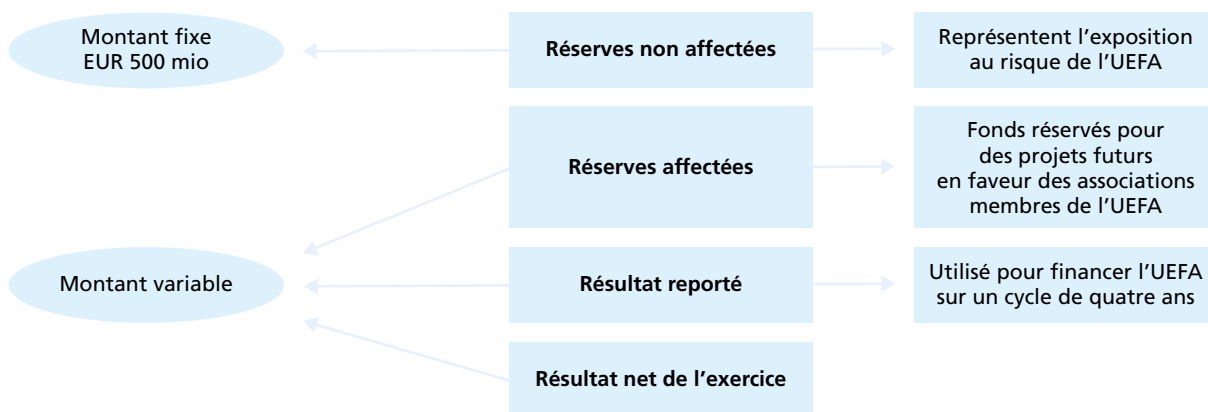
À la lettre r) (Provisions) figure notamment la provision issue des résultats du dernier EURO et destinée à financer le programme HatTrick, comme défini à la lettre j) (Versements de solidarité). Les montants sont reclassés comme dettes dès que l'association nationale remplit les exigences lui donnant droit au versement. Mise en place en faveur de toutes les associations membres, cette provision est destinée à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick

a été approuvé par le Comité exécutif de l'UEFA et entériné par le Congrès de l'UEFA. La Commission HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base du *Règlement HatTrick de l'UEFA*. L'UEFA a défini quelle partie du programme est financée par l'EURO et quelle partie par l'UEFA Champions League. Les dépenses liées à chaque partie du programme sont comptabilisées ainsi simultanément à l'enregistrement des recettes de la compétition finançant ce programme.

Outre le programme HatTrick, l'UEFA Champions League Pool est mis à la disposition des clubs non participants, afin de soutenir les activités de développement des juniors dans le football professionnel. À cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes en l'absence de ligues) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds. Une fois ce plan approuvé, le montant disponible est transféré dans les Dettes.

### s) Réserves

Les réserves de l'UEFA comprennent les éléments suivants :



Cette manière de présenter les réserves consolidées a été appliquée rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et entérinée par le Congrès de l'UEFA 2012 à Istanbul, notamment la création de réserves non affectées avec un montant fixe reflétant l'exposition au risque de l'UEFA. L'exposition actuelle est évaluée à EUR 500 millions.

## t) Gestion des risques

Les activités du groupe l'exposent à toute une variété de risques financiers (principalement le risque de change) et non financiers. Le programme global de gestion des risques du groupe met l'accent également sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de réduire au maximum les répercussions négatives potentielles sur la performance financière du groupe.

Des analyses de risques sont effectuées et permettent de définir les exigences minimales en matière de réserves de l'UEFA. Ces analyses font partie intégrante des prévisions financières stratégiques de l'UEFA.

Les actifs financiers sont surveillés mensuellement, conformément à la politique d'investissement définie à la lettre u) (Politique d'investissement), avec l'aide de la Commission des finances et d'experts, notamment un panel investissement et les banques de conseil de l'UEFA.

### *Risque de change*

L'UEFA encourt un risque de change principalement en rapport avec ses futures rentrées d'argent provenant de recettes exprimées dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de base pour les sorties d'argent telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et les versements de solidarité. Les principales monnaies exposées à un risque de change sont le franc suisse, la livre sterling et le dollar US.

### *Politique de change*

Les actifs financiers en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires dont les contrats ont été conclus en monnaies étrangères. De ce fait, le groupe couvre de façon naturelle son exposition au risque de change en essayant de faire concorder son portefeuille de devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

Si des risques de change additionnels se présentent, les paiements reçus dans des monnaies autres que l'euro et le franc suisse sont convertis au cours spot du jour de leur réception. Pour permettre un effet de lissage, des dates de paiement échelonnées sont convenues

avec les partenaires de l'UEFA pendant la durée de vie de leurs contrats. Une conversion à différentes dates bien réparties sur la durée de vie des contrats de l'UEFA permet de réaliser les meilleurs résultats possibles et d'atténuer le risque lié à la prise de décisions difficiles ayant un impact sur une trop longue période.

Cependant, dans le cas des principales compétitions de l'UEFA, des contrats de couverture peuvent être conclus pour limiter le risque de change en relation avec la distribution aux clubs. Les activités de couverture sont comptabilisées conformément aux méthodes décrites à la lettre l).

## *COVID-19*

La direction de l'UEFA a évalué les risques financiers associés à la pandémie. Le risque que de futures compétitions se jouent en présence d'un nombre limité de spectateurs ou soient annulées pourrait entraîner une baisse des recettes, car des remboursements devraient alors être effectués aux partenaires liés au football et aux détenteurs de billets. La distribution et les versements de solidarité correspondants pourraient être ainsi réduits en conséquence afin de garantir la continuité de l'activité de l'UEFA.

## u) Politique d'investissement

La sécurité est la première priorité et le principe directeur pour la gestion des actifs financiers de l'UEFA. La diversification entre différentes classes d'actifs et auprès d'un nombre optimal de contreparties disposant des meilleures notations est considérée comme le moyen le plus important et le plus efficace pour préserver au mieux les actifs de l'UEFA. En matière de titres à long terme, l'UEFA investit dans des produits structurés disposant d'une protection intégrale (à 100%) et inconditionnelle du capital.

La deuxième priorité est de faire en sorte que la liquidité journalière des fonds prenne en compte les distributions et les versements de solidarité, ainsi que les importantes dépenses d'investissement et les activités journalières de l'Administration de l'UEFA.

La troisième priorité est le retour sur investissement.



## Notes et explications sur le compte de résultats consolidé

2020/21  
€ 000

2019/20  
€ 000

Cette section fournit en détail les postes les plus importants du compte de résultats consolidé, établi conformément aux méthodes comptables décrites dans le présent rapport.

### 1. Droits médias

EURO de l'UEFA	1 134 979	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	627 819	271 163
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	2 389 068	2 051 351
UEFA Europa League	309 306	267 399
Autres compétitions	11 024	3 379
<b>Total</b>	<b>4 472 196</b>	<b>2 593 292</b>

Les recettes provenant d'autres compétitions incluent les compétitions féminines, des M21, juniors, amateurs et de futsal et peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, étant donné que certaines compétitions ne sont pas organisées chaque année.

En 2019/20, les recettes ont baissé en raison de la réduction du nombre de matches de compétitions interclubs et du report de l'UEFA EURO 2020 à 2021 du fait de la pandémie.

Les remarques ci-dessus s'appliquent également aux droits commerciaux.

### 2. Droits commerciaux

EURO de l'UEFA	520 862	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	19 500	8 161
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	401 535	363 589
UEFA Europa League	47 783	44 053
Autres compétitions et activités	2 474	2 008
<b>Total</b>	<b>992 154</b>	<b>417 811</b>

### 3. Billetterie

EURO de l'UEFA	148 862	0
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	5 861	3 528
UEFA Europa League	682	0
Autres compétitions	76	0
<b>Total</b>	<b>155 481</b>	<b>3 528</b>

La fluctuation des recettes de billetterie en comparaison avec 2019/20 est due au déroulement des finales 2020 des compétitions interclubs à huis clos.

Le commentaire ci-dessus s'applique également à l'hospitalité.

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
<b>4. Hospitalité</b>		
EURO de l'UEFA	77 275	0
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	1 180	256
UEFA Europa League	465	0
<b>Total</b>	<b>78 920</b>	<b>256</b>
<b>5. Autres recettes</b>		
Amendes	12 174	9 608
Programme Forward de la FIFA	12 186	10 947
Cotisations et droits d'inscription aux compétitions	11	11
Autres recettes liées au football	80	1 158
Autres recettes non liées au football	1 319	1 627
<b>Total</b>	<b>25 770</b>	<b>23 351</b>
<p>Les recettes des amendes sont utilisées pour financer divers projets de responsabilité sociale, les instances disciplinaires de l'UEFA et les projets d'intégrité.</p> <p>Les recettes non liées au football incluent les indemnités et concessions, la vente des programmes de matches ainsi que la revente d'équipements.</p>		
<b>6. Distribution aux équipes participantes</b>		
EURO de l'UEFA (associations)	331 000	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux (associations)	577 455	278 363
UEFA Champions League (clubs)	1 933 101	1 646 378
UEFA Europa League (clubs)	550 275	478 595
Super Coupe de l'UEFA (clubs)	8 000	8 000
UEFA Women's Champions League (clubs)	6 620	5 600
Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA (associations)	4 000	0
Autres compétitions	636	505
<b>Total</b>	<b>3 411 087</b>	<b>2 417 441</b>
<b>7. Contributions versées aux associations</b>		
Contribution aux frais de la compétition (pour les associations organisatrices ou participantes des compétitions de l'UEFA)	66 984	21 394
Contribution aux frais de voyage des équipes	14 623	7 887
UEFA Share	3	599
Contributions aux autres confédérations	5 313	3 432
Autres contributions	2 013	2 337
<b>Total</b>	<b>88 936</b>	<b>35 649</b>
Total hors UEFA EURO 2020	28 184	35 649
<b>8. Dépenses liées aux événements</b>		
Dépenses directes liées aux événements	144 448	33 143
Retransmission et médias	138 745	37 111
Marketing	176 610	80 515

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
Promotion	7 838	2 741
Publications	1 515	1 484
Hospitalité	39 979	5 454
Autres dépenses liées aux événements	104 608	20 890
<b>Total</b>	<b>613 743</b>	<b>181 338</b>
Total hors UEFA EURO 2020	227 347	181 338

Les Dépenses directes liées aux événements incluent notamment les contributions versées aux organisateurs locaux, la location du stade et les infrastructures, la sécurité, la gestion du site, le matériel lié à l'événement ainsi que la production et la mise en place de la signalétique.

La rubrique Retransmission et médias comprend les frais liés à la production des contenus TV (y compris numériques) et au tournage des matches et des tirages au sort pour lesquels l'UEFA est responsable de la production du signal TV. Elle inclut aussi les dépenses relatives aux services graphiques et d'information, aux responsables et à la supervision des médias ainsi qu'aux services aux diffuseurs, pour les principales compétitions interclubs de l'UEFA et pour les autres compétitions télévisées de l'UEFA.

Les commissions de vente ainsi que les dépenses liées aux appels d'offres, aux programmes de recherche et de surveillance, au branding et à la protection des droits figurent sous Marketing.

La Promotion inclut les dépenses pour la création des mascottes, les cadeaux, la production de musiques et la promotion de l'événement (p. ex. zones des supporters et festivals).

L'Hospitalité se réfère à la restauration, à la décoration, à la signalétique ainsi qu'à tous les autres services mis à la disposition des entreprises invitées, des sponsors et des officiels lors des matches et ce, de manière plus significative sur les sites des finales des compétitions interclubs ainsi que des compétitions pour équipes nationales.

Enfin, les Autres dépenses liées aux événements comprennent le *Protocole de reprise du jeu de l'UEFA* (tests et mesures opérationnelles), la logistique des événements, les trophées, les médailles et les autres distinctions, les uniformes, les prestations en nature, les TVA étrangères non récupérables ainsi que les assurances liées à l'événement.

Une répartition par compétition n'est pas pertinente, car les Dépenses liées aux événements concernent non seulement les compétitions, mais également d'autres événements et conférences, et comprennent même les frais de gouvernance (par exemple publications, cadeaux et locaux de réunion).

## 9. Arbitres et commissaires de match

Arbitres	19 263	22 056
Contributions versées aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	4 377	5 000
Délégués et directeurs de site	6 490	8 320
Contrôles antidopage	1 866	1 822
Assurances pour les arbitres et les commissaires de match	285	181
<b>Total</b>	<b>32 281</b>	<b>37 379</b>

Ce total comprend toutes les dépenses liées aux arbitres et aux commissaires de match telles qu'honoraires, voyages, hébergement et indemnités journalières.

### Répartition par compétition :

EURO de l'UEFA	4 109	0
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	3 607	3 532
UEFA Champions League / Super Coupe de l'UEFA	9 465	10 882
UEFA Europa League	8 064	10 566
Autres compétitions	7 036	12 399
<b>Total</b>	<b>32 281</b>	<b>37 379</b>

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
<b>10. Technologie de la communication et de l'information</b>		
Solutions informatiques	104 771	49 708
Production Web	12 106	3 873
<b>Total</b>	<b>116 877</b>	<b>53 581</b>
Total hors UEFA EURO 2020	54 570	53 581

La rubrique Solutions informatiques comprend le matériel informatique, le stockage de données, les réseaux, les centres d'assistance et les logiciels d'entreprise (p. ex. FAME, ERP), permettant à l'utilisateur de créer, de consulter, de stocker et de transmettre des informations.

Le total sous Production Web se réfère aux coûts directement liés aux sites Web de l'UEFA.

Le total dans le tableau ne comprend pas les investissements ICT capitalisés, ni les frais de personnel, de voyage et de fonctionnement.

### 11. Salaires et avantages du personnel

Salaires et charges sociales	140 132	127 086
Personnel temporaire d'agences	1 344	1 680
<b>Sous-total: dépenses annuelles</b>	<b>141 476</b>	<b>128 766</b>
Frais de personnel différés	65 670	-39 376
<b>Sous-total: porté en déduction des comptes annuels</b>	<b>207 146</b>	<b>89 390</b>
Autres frais de personnel	1 096	1 940
Rémunération du Comité exécutif	3 929	4 030
<b>Total</b>	<b>212 171</b>	<b>95 360</b>
Total hors UEFA EURO 2020	109 578	95 360

Les principes comptables sont expliqués en détails à la lettre h) (Salaires et avantages du personnel).

Les salaires des employés et les bénéfices découlant directement de l'UEFA EURO 2020 ont été différés au bilan pendant la phase préparatoire et sont comptabilisés sur l'exercice 2020/21, conformément aux principes comptables.

La rémunération des membres actifs du Comité exécutif de l'UEFA et les indemnités après mandat versées aux anciens membres de longue date incluent les impôts à la source en accord avec le droit suisse.

Le nombre total d'employés en équivalent temps plein est le suivant:

	30.06.2021	30.06.2020
UEFA	383,4	383,2
UEFA Events SA	435,5	445,6
UEFA Club Competitions SA	0,0	0,0
EURO 2024 GmbH	3,0	0,0
EURO 2016 SAS	0,0	0,0
Apprentis	3,0	3,0
<b>Total</b>	<b>824,9</b>	<b>831,8</b>
– dont contrats à durée indéterminée	549,2	537,4
– dont contrats à durée déterminée	275,7	294,4

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
<b>12. Autres dépenses</b>		
Voyages, hébergement et indemnités journalières	56 047	24 401
Consultance, litiges et conseils juridiques	33 164	21 767
Traductions externes et interprètes	1 609	1 486
Frais de fonctionnement	13 455	1 377
Entretien des bâtiments et sécurité	5 976	5 277
<b>Sous-total: dépenses annuelles</b>	<b>110 251</b>	<b>54 308</b>
Autres dépenses différées	7 262	-3 154
<b>Total</b>	<b>117 513</b>	<b>51 154</b>
Total hors UEFA EURO 2020	36 438	51 154
<p>La rubrique Voyages, hébergement et indemnités journalières comprend toutes les dépenses pour les billets d'avion, l'hébergement à l'hôtel et les indemnités journalières des officiels et du personnel de l'UEFA. En outre, les frais de voyage liés aux arbitres et aux commissaires de match figurent à la note 9.</p> <p>Les mêmes principes comptables que ceux détaillés sous la note 11 ont été appliqués aux autres dépenses afin de présenter les coûts correspondants dans l'exercice concerné.</p>		
<b>13. Versements de solidarité</b>		
<p>Le programme de solidarité de l'UEFA en faveur du football européen est financé par les compétitions majeures de l'UEFA, aussi bien interclubs que pour équipes nationales.</p>		
HatTrick: programme d'investissement	247 500	0
HatTrick: versement de solidarité annuel	412 500	33 000
UEFA EURO 2020: solidarité à l'égard des clubs	200 000	0
<b>Sous-total: associations membres</b>	<b>860 000</b>	<b>33 000</b>
UEFA Champions League: solidarité à l'égard des clubs non participants	126 235	109 214
UEFA Champions League: solidarité à l'égard des clubs éliminés	28 462	23 275
UEFA Europa League: solidarité à l'égard des clubs éliminés	76 214	68 635
<b>Sous-total: clubs</b>	<b>230 911</b>	<b>201 124</b>
Fondation UEFA pour l'enfance	2 836	2 890
Programme de responsabilité sociale dans le cadre de l'UEFA EURO 2020	1 812	0
Chèque caritatif de Monaco	1 000	1 000
Réseau Fare	691	655
CAFE (Centre pour l'accès au football en Europe)	355	360
Association danoise de projets interculturels (CCPA)	320	320
Associations membres de l'UEFA: diverses autres campagnes	300	330
Football pour tous (portefeuille)	300	300
Terre des hommes	300	300
Associations en détresse (assistance pour catastrophe naturelle)	250	500
Supporters Direct	240	369
Football Supporters Europe eV	240	240
Fédération mondiale du cœur avec Healthy Stadia	160	150
Compensation des émissions de CO <sub>2</sub>	150	186
Coupe du monde des sans-abri	150	152

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
Plateforme internationale pour le sport et le développement	150	150
WWF	150	150
Prix de l'Équipe de l'année	100	103
Tournoi international Walther Bensemann	0	110
Autres dons	271	416
<b>Sous-total: dons</b>	<b>9 775</b>	<b>8 681</b>
<b>Total</b>	<b>1 100 686</b>	<b>242 805</b>

Les principes comptables sont expliqués en détails à la lettre j) (Versements de solidarité).

La Commission des finances approuve le budget global pour les dons. La Commission du fair-play et de la responsabilité sociale décide ensuite de l'organisation à laquelle est alloué chaque don et du montant qui est accordé.

Les dons d'un montant inférieur à EUR 100 000 sont pris en compte dans la rubrique Autres dons.

#### 14. Produits financiers

Intérêts et produits des investissements alternatifs	6 576	10 701
Différences de change réalisées	1 580	6 158
Différences de change non réalisées	1 247	0
<b>Total</b>	<b>9 403</b>	<b>16 859</b>

La sécurité et une large diversification de ses contreparties figurent en tête des priorités de l'UEFA, afin que cette dernière préserve au mieux ses actifs. Les contreparties de l'UEFA figurent toutes parmi les mieux notées, la conséquence étant néanmoins qu'elles offrent des rendements moins intéressants.

Le suivi des risques de contrepartie se fait sur une base mensuelle, avec l'aide d'experts externes.

#### 15. Coûts financiers

Frais de gestion des actifs	1 310	1 530
Frais bancaires	349	171
Différences de change réalisées	0	0
Différences de change non réalisées	0	2 349
<b>Total</b>	<b>1 659</b>	<b>4 050</b>

Les Frais de gestion des actifs correspondent aux frais liés à l'émission, la garde et la gestion des titres et aux conseils financiers.

## Notes et explications sur le bilan consolidé

		30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>16. Trésorerie et équivalents</b>			
Sous-totaux par monnaie en équivalent euros :			
Euros	EUR	963 271	595 162
Francs suisses	CHF	18 450	12 363
Livres sterling	GBP	71 612	33 426
Dollars US	USD	134 094	91 545
<b>Total</b>		<b>1 187 427</b>	<b>732 496</b>
<b>17. Autres actifs financiers</b>			
Marché monétaire			
a) Titres négociables		505 904	573 078
Comptes de garantie bloqués		24	31
<b>Autres actifs financiers courants</b>		<b>727 562</b>	<b>743 858</b>
b) Prêts / versements anticipés		283 900	51 855
c) Titres de placement à long terme		390 988	581 126
<b>Autres actifs financiers non courants</b>		<b>674 888</b>	<b>632 981</b>
<b>Total</b>		<b>1 402 450</b>	<b>1 376 839</b>
Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif de l'UEFA, des titres de placement négociables et des titres à long terme sont conservés dans le but d'améliorer le résultat de la gestion d'actifs et, en même temps, de diversifier les actifs de l'UEFA.			
La valeur comptable des autres actifs financiers est libellée dans les monnaies suivantes et exprimée ici en équivalent euros :			
Euros	EUR	1 119 678	1 159 890
Francs suisses	CHF	38	58
Livres sterling	GBP	148 385	136 831
Dollars US	USD	134 349	80 060
<b>Total</b>		<b>1 402 450</b>	<b>1 376 839</b>
<b>a) Titres négociables</b>			
Obligations d'entreprise		345 892	362 774
Obligations à taux variable		110 005	110 011
« Medium-term notes » (bons à moyen terme négociables)		35 007	50 293
Titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW		15 000	50 000
<b>Total</b>		<b>505 904</b>	<b>573 078</b>
Le portefeuille d'obligations comprend 115 obligations d'entreprises bénéficiant d'une notation S&P moyenne de A et présente une durée moyenne de 3,9 ans. L'échéance de ces investissements concorde avec les obligations de l'UEFA découlant du programme HatTrick.			
Valeur de marché de ces investissements à la date de clôture		510 551	571 295
– dont des obligations d'entreprise		350 594	362 199
– dont des obligations à taux variable		110 093	109 559
– dont des « medium-term notes » (bons à moyen terme négociables)		35 110	50 081
– dont des titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW		14 754	49 456

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>b) Prêts</b>		
Prêts relais aux associations	9 800	51 832
Prêts hypothécaires en faveur de membres du personnel de l'UEFA	9	23
Versements anticipés aux clubs	274 091	0
<b>Total</b>	<b>283 900</b>	<b>51 855</b>
<p>Des prêt relais portant intérêt ont été accordés dans des cas exceptionnels, pour financer des infrastructures essentielles et profitables sur le long terme aux associations membres, ou pour anticiper des paiements du programme d'investissement HatTrick avec l'approbation de la Commission HatTrick, créant ainsi une situation avantageuse pour les associations membres et pour l'UEFA.</p> <p>Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et avec les garanties usuelles (p. ex. cédula hypothécaire en faveur de l'UEFA). Le rendement de ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.</p> <p>Les versements anticipés aux clubs comprennent les versements supplémentaires aux clubs qui ont participé aux compétitions en 2019/20 afin de compenser les répercussions financières du COVID19. Ces versements anticipés seront intégralement remboursés d'ici à la fin de l'exercice 2023/24 en réduisant chaque saison le montant distribué en lien avec les compétitions interclubs.</p>		
<b>c) Titres de placement à long terme</b>		
Obligations à taux variable	55 054	160 179
« Medium-term notes » (bons à moyen terme négociables)	99 834	149 804
Titres indexés sur un risque de crédit et sur l'indice SKEW	135 000	150 000
Produits structurés	101 100	121 142
<b>Total</b>	<b>390 988</b>	<b>581 125</b>
Valeur de marché des produits structurés à la date de clôture	383 314	549 910
<p>Les titres de placement à long terme ne peuvent pas être négociés sur une base quotidienne, car ils sont sur mesure et ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance pourrait se solder par une perte. Cependant, la protection du capital est garantie intégralement à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.</p>		
<b>18. Créances</b>		
Compétitions pour équipes nationales	76 543	196 768
Compétitions interclubs	94 130	237 958
<b>Créances : partenaires liés au football (montant brut)</b>	<b>170 673</b>	<b>434 726</b>
Créances douteuses	-10 011	-17 171
<b>Créances : partenaires liés au football (montant net)</b>	<b>160 662</b>	<b>417 555</b>
Associations : comptes courants en faveur de l'UEFA	808	884
TVA à recevoir	16 793	14 118
Autres	5 911	9 683
<b>Autres créances</b>	<b>23 512</b>	<b>24 685</b>
<b>Total</b>	<b>184 174</b>	<b>442 240</b>
La rubrique Créances : partenaires liés au football est divisée comme suit :		
Créances non échues	49 403	67 116
Créances échues mais non provisionnées	111 259	350 439
Créances provisionnées individuellement	10 011	17 171
<b>Total</b>	<b>170 673</b>	<b>434 726</b>



		<b>30.06.2021</b> <b>€ 000</b>	<b>30.06.2020</b> <b>€ 000</b>
<p>Le niveau élevé des créances échues mais non provisionnées au 30 juin 2020 est principalement dû à la conclusion tardive de la saison 2019/20 des compétitions interclubs, en août 2020.</p> <p>L'UEFA suit ses créances de très près et ne prévoit pas de pertes sur les montants pour lesquels aucune provision n'a été constituée.</p> <p>L'analyse des Créances : partenaires liés au football échues mais non provisionnées, d'après leur échéance, est la suivante :</p>			
Jusqu'à 1 mois		39 211	28 957
De 1 à 3 mois		5 714	203 820
Plus de 3 mois		66 334	117 662
<b>Total</b>		<b>111 259</b>	<b>350 439</b>
<p>La valeur comptable des créances est libellée dans les monnaies suivantes, en équivalent euros :</p>			
Euros	EUR	109 932	330 532
Francs suisses	CHF	76	3 270
Livres sterling	GBP	2 325	18 430
Dollars US	USD	58 340	82 494
<b>Total</b>		<b>170 673</b>	<b>434 726</b>
<b>19. Charges constatées d'avance et produits à encaisser</b>			
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>6 327</b>	<b>3 390</b>
Produits à encaisser : compétitions		92 557	14 040
Intérêts à recevoir sur la trésorerie et équivalents et sur les titres de placement à long terme		3 961	4 869
Autres produits à encaisser		896	0
<b>Produits à encaisser</b>		<b>97 414</b>	<b>18 909</b>
Acomptes aux fournisseurs		3 413	52 143
Stock des cadeaux		614	660
<b>Total</b>		<b>107 768</b>	<b>75 102</b>
<b>20. Coûts de compétition différés</b>			
Compétitions interclubs		8 233	8 344
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux		148 374	535 088
UEFA EURO 2020		0	504 737
EURO féminin de l'UEFA 2022		2 455	0
UEFA EURO 2024		10 183	3 476
Autres compétitions		1 872	3 538
<b>Total</b>		<b>171 117</b>	<b>1 055 183</b>
– dont part courante		11 780	1 050 582
– dont part non courante		159 337	4 601
<p>Les frais d'organisation des compétitions qui seront jouées dans les saisons à venir sont comptabilisés conformément aux méthodes décrites à la lettre g) (Dépenses) des méthodes comptables, selon lesquelles les dépenses relatives aux phases finales sont différées, puis comptabilisées au compte de résultats de l'exercice au cours duquel la grande majorité des matches du tournoi sont joués.</p>			

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>21. Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Terrains	12 950	12 950
Bâtiments	78 654	82 264
Matériel informatique	1 824	2 195
Équipement de bureau	1 190	1 340
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>94 618</b>	<b>98 749</b>
Immobilisations incorporelles	12 761	17 944
<b>Total</b>	<b>107 379</b>	<b>116 693</b>

€ 000	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Équipement de bureau	Immobilisations incorporelles	Total
Coût						
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>12 950</b>	<b>122 181</b>	<b>12 729</b>	<b>5 115</b>	<b>34 331</b>	<b>187 306</b>
Acquisitions		1 156	1 034	784	7 439	10 413
Cessions / radiations						0
Reclassements		-4	-78	82		0
<b>Solde au 30.06.2020</b>	<b>12 950</b>	<b>123 333</b>	<b>13 685</b>	<b>5 981</b>	<b>41 770</b>	<b>197 719</b>
Acquisitions		69	1 032	137	5 571	6 809
Cessions / radiations						0
Reclassements		-189	19	170		0
<b>Solde au 30.06.2021</b>	<b>12 950</b>	<b>123 213</b>	<b>14 736</b>	<b>6 288</b>	<b>47 341</b>	<b>204 528</b>
Amortissement cumulé						
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>0</b>	<b>37 590</b>	<b>10 124</b>	<b>4 250</b>	<b>19 753</b>	<b>71 717</b>
Amortissement pour l'année		3 479	1 366	391	4 073	9 309
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
<b>Solde au 30.06.2020</b>	<b>0</b>	<b>41 069</b>	<b>11 490</b>	<b>4 641</b>	<b>23 826</b>	<b>81 026</b>
Amortissement pour l'année		3 490	1 422	457	10 754	16 123
Cessions / radiations						0
Reclassements						0
<b>Solde au 30.06.2021</b>	<b>0</b>	<b>44 559</b>	<b>12 912</b>	<b>5 098</b>	<b>34 580</b>	<b>97 149</b>
Valeur comptable nette						
au 30.06.2020	12 950	82 264	2 195	1 340	17 944	116 693
au 30.06.2021	12 950	78 654	1 824	1 190	12 761	107 379

L'UEFA possède quatre bâtiments (la Maison du football européen, la Villa La Falaise, La Clairière et Bois-Bougy), tous situés à Nyon, en Suisse.

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>22. Dettes</b>		
Fournisseurs	35 214	16 407
Associations	625 721	391 231
Fondation UEFA pour l'enfance	7 434	5 539
Autres	61 405	117 600
<b>Total</b>	<b>729 773</b>	<b>530 777</b>
<p>Le poste Autres comprend les acomptes reçus de tiers qui ne sont pas encore contractuellement exigibles et ne répondent donc pas aux critères en matière de recettes. Ceux qui sont contractuellement dus figurent en revanche dans les produits constatés d'avance.</p> <p>Le montant le plus élevé parmi les dettes de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, des ligues et des clubs.</p>		
EURO pool	113 215	188 075
UEFA Champions League Pool en faveur des clubs éliminés et des clubs non participants	124 637	111 656
Comptes courants en faveur des associations membres	351 620	24 895
UEFA Champions League: décomptes finaux / surplus en faveur des clubs participants	4 931	6 435
UEFA Europa League: décomptes finaux / surplus en faveur des clubs participants	16 463	44 920
Autres	14 855	15 250
<b>Total</b>	<b>625 721</b>	<b>391 231</b>
<b>a) Répartition de l'EURO Pool</b>		
Solde d'ouverture	188 075	218 794
Solidarité relative aux compétitions interclubs de l'UEFA	-10 000	-10 000
UEFA Nations League: projet de soutien aux infrastructures des stades	-1 035	-4 219
Compétitions pour équipes nationales 2018-22: découvert relatif aux montants garantis aux associations membres	-23 500	-16 500
UEFA Nations League: distributions supplémentaires	-40 325	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>113 215</b>	<b>188 075</b>
<b>b) Répartition de l'UEFA Champions League (UCL) Pool</b>		
Solde d'ouverture	111 656	130 986
Montants mis à disposition en :		
– 2020/21 pour les 15 ligues ayant des équipes en UCL	100 988	0
– 2019/20 pour les 16 ligues ayant des équipes en UCL	0	87 371
– 2020/21 pour les 40 ligues sans équipe en UCL	25 247	0
– 2019/20 pour les 39 ligues sans équipe en UCL	0	21 843
Paiements effectués aux ligues durant la période correspondante	-113 254	-128 544
<b>Total</b>	<b>124 637</b>	<b>111 656</b>

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>23. Charges à payer et produits constatés d'avance</b>		
<b>Charges à payer</b>		
Ce poste reflète les charges relevant de l'exercice sous revue qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Ce poste contient les recettes encaissées ou à recevoir qui seront reconnues dans les années financières à venir.		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	25 489	12 306
Autres charges à payer	254 845	65 765
<b>Total charges à payer</b>	<b>280 334</b>	<b>78 071</b>
Compétitions interclubs	848 118	919 061
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	86 817	234 634
UEFA EURO 2020	0	1 364 027
UEFA EURO 2024	105 197	41 000
UEFA EURO 2028	12 633	0
EURO féminin de l'UEFA 2022	13 694	8 233
Programme Forward de la FIFA	4 947	5 425
Autres compétitions	2 905	654
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 074 311</b>	<b>2 573 034</b>
<b>Total</b>	<b>1 354 645</b>	<b>2 651 105</b>
– dont part courante	1 144 894	2 383 248
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	209 751	267 857
Les versements anticipés et les factures émises avant la date de clôture liés à des compétitions qui seront jouées durant l'exercice/les exercices à venir ont été comptabilisés sous Produits constatés d'avance conformément à la lettre f) (Comptabilisation des recettes) des méthodes comptables. Selon celles-ci, les recettes relatives aux compétitions sont différées et comptabilisées au compte de résultats de l'exercice/des exercices au cours duquel/desquels les matches sont joués.		
<b>Produits constatés d'avance par nature</b>		
Droits médias	1 021 118	2 002 514
Droits commerciaux	48 246	325 130
Billetterie et hospitalité	0	239 686
Autres recettes	4 947	5 704
<b>Total</b>	<b>1 074 311</b>	<b>2 573 034</b>

## 24. Provisions

€ 000	Provisions pour risque	Programme d'invest. HatTrick	Versement de solidarité annuel HatTrick	Autres provisions	Total
<b>Solde au 30.06.2019</b>	<b>58 000</b>	<b>73 940</b>	<b>71 500</b>	<b>5 678</b>	<b>209 118</b>
Provision additionnelle					0
Montant non utilisé et reporté					0
Paiements effectués durant l'exercice		-19 205	-71 500	-2 763	-93 468
<b>Solde au 30.06.2020</b>	<b>58 000</b>	<b>54 735</b>	<b>0</b>	<b>2 915</b>	<b>115 650</b>
Provision additionnelle		247 500	374 000	5 451	626 951
Montant non utilisé et reporté	-3 940				-3 940
Paiements effectués durant l'exercice	-1 060	-89 779	-93 500	-2 000	-186 339
<b>Solde au 30.06.2021</b>	<b>53 000</b>	<b>212 456</b>	<b>280 500</b>	<b>6 366</b>	<b>552 322</b>

Les Autres provisions comprennent les provisions pour gains de change non réalisés sur les investissements à long terme ainsi que les autres versements de solidarité en faveur des associations membres. Toutes les provisions sont évaluées à la date de clôture conformément aux méthodes comptables prévues à la lettre r) (Provisions).

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>Répartition du total des provisions</b>		
Provisions pour risque	53 000	58 000
Programme d'investissement HatTrick	212 456	54 735
Versement de solidarité annuel HatTrick	93 500	0
Autres provisions	6 366	2 915
<b>Provisions courantes</b>	<b>365 322</b>	<b>115 650</b>
Provisions pour risque	0	0
Programme d'investissement HatTrick	0	0
Versement de solidarité annuel HatTrick	187 000	0
Autres provisions	0	0
<b>Provisions non courantes</b>	<b>187 000</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>552 322</b>	<b>115 650</b>

## Autres notes aux états financiers consolidés

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
<b>Activités de couverture</b>		
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture	2 901	-11 501
<b>Actifs mis en gage pour engagements propres</b>		
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tiers	52 264	53 215
<b>Engagements de leasing</b>		
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan	269	315
Les engagements de leasing se réfèrent à des véhicules acquis au moyen de leasings opérationnels. Les contrats de leasing ont généralement une durée initiale comprise entre trois et cinq ans.		
<b>Honoraires de l'organe de révision</b>		
Services liés à l'audit	197	173
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)	173	204
<b>Passifs éventuels</b>		
Le groupe a constitué des provisions pour risques ainsi que pour le programme HatTrick. Aucun autre passif éventuel significatif n'existait ni au 30 juin 2021 ni au 30 juin 2020.		
<b>Événements postérieurs à la clôture</b>		
Au 14 février 2022, date d'approbation des états financiers consolidés par le Comité exécutif de l'UEFA, le groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessiterait le retraitement des actifs et des passifs ou des informations complémentaires.		
Les états financiers consolidés pour 2020/21 seront soumis pour approbation au Congrès de l'UEFA le 11 mai 2022.		



Au Congrès de

Lausanne, le 14 février 2022

**Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le mouvement des réserves consolidé et l'annexe, pages 2 à 28, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021.



### Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.





### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Mathieu Galin  
Expert-réviseur agréé

# COMPTE DE RÉSULTATS DE L'UEFA

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
Droits médias	4 472 196	2 593 292
Droits commerciaux	992 154	417 809
<b>Recettes des droits</b>	<b>5 464 350</b>	<b>3 011 101</b>
Billetterie	758	3 529
Hospitalité	9 778	256
Autres recettes	25 547	22 691
<b>Total recettes</b>	<b>5 500 433</b>	<b>3 037 577</b>
Distribution aux équipes participantes	-3 411 087	-2 417 441
Contributions versées aux associations	-77 651	-25 693
Dépenses liées aux événements	-190 488	-82 515
Arbitres et commissaires de match	-31 828	-37 279
Technologie de la communication et de l'information	-82 848	-35 803
Salaires et avantages du personnel	-95 233	-69 928
Amortissements	-14 486	-7 664
Autres dépenses	-41 206	-35 519
Transactions internes	-440 665	-170 904
<b>Total dépenses</b>	<b>-4 385 492</b>	<b>-2 882 746</b>
<b>Résultat d'exploitation avant versements de solidarité</b>	<b>1 114 941</b>	<b>154 831</b>
Versements de solidarité	-1 100 686	-242 775
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 255</b>	<b>-87 944</b>
Produits financiers	9 457	16 569
Coûts financiers	-1 602	-2 561
Impôts	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>22 110</b>	<b>-73 936</b>

Le compte de résultats individuel de l'UEFA présente la situation financière 2020/21 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. Par conséquent, les transactions des filiales n'y ont pas été prises en compte. Les refacturations entre l'UEFA et ses filiales sont présentées sous le poste Transactions internes.

# BILAN DE L'UEFA

		30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>Actifs</b>	Notes		
Trésorerie et équivalents		1 155 300	727 470
Autres actifs financiers	1	727 562	743 858
Créances : tiers	2	109 732	362 119
Créances : groupe		673	178
Charges constatées d'avance et produits à encaisser		84 703	60 828
Coûts de compétition différés	3	2 411	838 494
<b>Actifs courants</b>		<b>2 080 381</b>	<b>2 732 947</b>
Coûts de compétition différés	3	154 580	3 757
Immobilisations corporelles		93 738	97 850
Immobilisations incorporelles		8 587	15 543
Participations : groupe		2 738	2 737
Autres actifs financiers	1	674 894	632 983
<b>Actifs non courants</b>		<b>934 537</b>	<b>752 870</b>
<b>Total actifs</b>		<b>3 014 918</b>	<b>3 485 817</b>
<b>Passifs et réserves</b>			
Dettes : tiers	4	684 821	439 461
Dettes : groupe		64 917	63 886
Charges à payer et produits constatés d'avance	5	980 832	2 098 799
Provisions		365 322	115 650
<b>Passifs courants</b>		<b>2 095 892</b>	<b>2 717 796</b>
Produits constatés d'avance	5	209 751	267 857
Provisions		187 000	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>396 751</b>	<b>267 857</b>
<b>Passifs</b>		<b>2 492 643</b>	<b>2 985 653</b>
Réserves non affectées		500 000	500 000
Résultat reporté		165	74 100
Résultat net de l'exercice		22 110	-73 936
<b>Réserves</b>		<b>522 275</b>	<b>500 164</b>
<b>Total passifs et réserves</b>		<b>3 014 918</b>	<b>3 485 817</b>

Le bilan individuel de l'UEFA présente la situation financière au 30 juin 2021 uniquement pour l'UEFA en qualité d'association, avec les chiffres comparatifs à la date de clôture précédente. En d'autres termes, les bilans des filiales n'y ont pas été pris en compte et ont été remplacés par les participations à leur valeur historique. Par conséquent, les créances à recevoir ou les dettes à payer au groupe figurent sous les postes Créances : groupe et Dettes : groupe.

## TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'UEFA

	2020/21 € 000	2019/20 € 000
Solde d'ouverture : trésorerie et équivalents	727 470	404 575
Différence nette de cours de change	-1 066	4 046
Solde de clôture : trésorerie et équivalents	1 155 300	727 470
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>428 896</b>	<b>318 849</b>
Résultat d'exploitation avant versements de solidarité	1 114 941	154 831
Versements de solidarité	-1 100 686	-242 775
Résultats financiers	6 400	5 754
Amortissements	14 486	7 664
Mouvements nets des provisions	436 672	-93 468
<b>Sous-total</b>	<b>471 813</b>	<b>-167 994</b>
Variation nette du fonds de roulement	-17 313	520 308
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>454 500</b>	<b>352 314</b>
Variation des autres actifs financiers courants	19 725	-19 886
Variation des prêts	-232 047	-22 569
Variation des titres de placement à long terme	190 137	17 641
Dépenses d'investissement	-3 419	-8 651
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-25 604</b>	<b>-33 465</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation du poste Trésorerie et équivalents nets</b>	<b>428 896</b>	<b>318 849</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'UEFA

## Méthodes comptables

L'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse.

Ces états financiers ont été établis conformément au *Code des obligations* suisse (art. 957 à 963b CO).

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers statutaires sont cohérentes avec celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés de l'UEFA. Les méthodes comptables non spécifiées dans le *Code des obligations* suisse sont relatives aux méthodes de comptabilisation des recettes utilisées pour :

- les compétitions annuelles : recettes comptabilisées durant la période au cours de laquelle la compétition a lieu
- les phases finales disputées tous les deux ou quatre ans : recettes entièrement comptabilisées durant la période au cours de laquelle la compétition a commencé

- les European Qualifiers : recettes comptabilisées sur la base du pourcentage d'achèvement, déterminé en fonction du nombre de matches joués.

Les états financiers individuels de l'UEFA sont présentés en euros mais ont également été audités en francs suisses. Ces états financiers en francs suisses et le rapport de l'organe de révision statutaire sont mis à la disposition des associations membres de l'UEFA sur demande.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés dans un but de comparaison et de plus grande transparence.

## Notes et explications sur le compte de résultats de l'UEFA

Aucune note ni aucune explication supplémentaires n'ont besoin d'être présentées dans le compte de résultats de l'UEFA conformément aux exigences du *Code des obligations* suisse.

## Notes et explications sur le bilan de l'UEFA

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>1. Autres actifs financiers</b>		
Marché monétaire	221 634	170 749
Titres négociables	505 904	573 078
Comptes de garantie bloqués	24	31
<b>Autres actifs</b>	<b>727 562</b>	<b>743 858</b>
Prêts	283 906	51 858
Titres de placement à long terme	390 988	581 125
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>674 894</b>	<b>632 983</b>
<b>Total</b>	<b>1 402 456</b>	<b>1 376 841</b>

	30.06.2021 € 000	30.06.2020 € 000
<b>2. Créances</b>		
<b>Créances: partenaires liés au football (montant brut)</b>	<b>112 346</b>	<b>372 843</b>
Créances douteuses	-10 011	-17 171
<b>Créances: partenaires liés au football (montant net)</b>	<b>102 335</b>	<b>355 672</b>
Associations: comptes courants en faveur de l'UEFA	808	884
TVA à recevoir	747	1 677
Autres	5 842	3 886
<b>Autres créances</b>	<b>7 397</b>	<b>6 447</b>
<b>Total</b>	<b>109 732</b>	<b>362 119</b>
<b>3. Coûts de compétition différés</b>		
Compétitions interclubs	1 044	1 716
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	146 175	531 868
UEFA EURO 2020	0	304 231
UEFA EURO 2024	8 037	3 195
Autres compétitions	1 735	1 241
<b>Total</b>	<b>156 991</b>	<b>842 251</b>
– dont part courante	2 411	838 494
– dont part non courante	154 580	3 757
<b>4. Dettes</b>		
Fournisseurs	15 384	5 926
Associations	625 721	391 231
Fondation UEFA pour l'enfance	7 434	5 539
Autres	36 282	36 765
<b>Total</b>	<b>684 821</b>	<b>439 461</b>
<b>5. Charges à payer et produits constatés d'avance</b>		
Avantages du personnel (provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	17 178	8 069
Autres charges à payer	99 094	24 863
<b>Total charges à payer</b>	<b>116 272</b>	<b>32 932</b>
Compétitions interclubs	848 118	910 175
European Qualifiers, UEFA Nations League et matches amicaux	86 817	234 634
UEFA EURO 2020	0	1 133 603
UEFA EURO 2024	105 197	41 000
UEFA EURO 2028	12 633	0
EURO féminin de l'UEFA 2022	13 694	8 233
Programme Forward de la FIFA	4 947	5 425
Autres compétitions	2 905	654
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 074 311</b>	<b>2 333 724</b>
<b>Total</b>	<b>1 190 583</b>	<b>2 366 656</b>
– dont part courante	980 832	2 098 799
– dont part non courante (produits constatés d'avance)	209 751	267 857

## Autres notes aux états financiers de l'UEFA

			2020/21 € 000	2019/20 € 000
	30.06.2021	30.06.2020		
<b>Participations</b>				
UEFA Events SA, Nyon	100%	100%		
UEFA Club Competitions SA, Nyon	99,9%	99,9%		
EURO 2016 SAS, Paris (en liquidation)	95%	95%		
<b>Nombre d'employés</b>				
En équivalent temps plein sur une base moyenne annuelle (hors apprentis)	383,4	383,2		
<b>Activités de couverture</b>				
Valeur non réalisée des instruments financiers détenus à des fins de couverture à la date de clôture			2 901	-11 501
<b>Actifs mis en gage pour engagements propres</b>				
Montant présenté au titre de soldes de liquidités de l'UEFA pour couvrir les garanties bancaires en faveur de tierces parties			52 264	53 215
<b>Responsabilité solidaire</b>				
L'UEFA est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.				
<b>Leasing</b>				
Montant total des engagements de leasing non portés au bilan			269	315
<b>Honoraires de l'organe de révision</b>				
Services liés à l'audit			192	168
Services non liés à l'audit (contrôle d'huissier lors des tirages au sort et conseil fiscal)			0	31

Au Congrès de

Lausanne, le 14 février 2022

**l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe, pages 32 à 37, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021.



### Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.





### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Fredi Widmann  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Mathieu Galin  
Expert-réviseur agréé

Le rapport financier est publié en français, anglais et allemand. En cas de divergences, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des *Statuts de l'UEFA*.





UEFA  
Route de Genève 46  
CH-1260 Nyon 2  
Suisse